

Compte rendu de la réunion du 31 octobre 2024

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Jean-Luc GARCIA, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Christophe SYSLO, Nicolas VAX, José VIÉ

Point sur le championnat

1ère journée de championnat du 29/09/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Paul BURETEY (Beine)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne 2 et Piedalloues-Stade 2 (feuille blanc)
Feuille de match incomplète pour cette 1ère journée de championnat, l'amende de 5 € ne sera exceptionnellement pas appliquée	Laroche 1 (manque nom du responsable d'équipe) Laroche 2 (manque nom du club) Envol rive droite (manque heure du match et n° de maillots)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	ASOFA Mailly-la-Ville et Villeblevin pour le même match, le coût est donc partagé, soit 10 € par équipe Saint-Clément

2ème journée de championnat du 06/10/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Murat SECKIN (Les Bréandes 1) Jérôme BROCHARD (Chemilly-sur-Yonne 1) Kévin TOURATIER (Charny 1) Quentin QUILBEUF (Gâtinais en Bourgogne)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Chemilly-sur-Yonne 2
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	ASOFA et Saint-Valérien (feuille blanc)

Carton rouge direct (amende de 10 €)	Murat SECKIN (Les Bréandes 1) soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe ⇒ suspendu pour un match automatique + 5 fermes
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Chemilly-sur-Yonne 1

3ème journée de championnat du 13/10/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Moussa KOUKOU KODI (ACSRA) : 2 cartons jaunes au cours du même match = carton rouge (joueur suspendu le 20/10/24 pour le match ACSRA / Les Bréandes 2 et amende de 10 €) Romain MELZASSARD (Charny 1) Samir BOUMACHOUENE (Villeblevin)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	La Celle-Saint-Cyr 2 (feuille blanc)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Paron, La Selle-sur-le-Bied et Villeblevin

4ème journée de championnat du 20/10/24

Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Chemilly-sur-Yonne 2 et Piedalloues-Stade 2
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	ASOFA et Chablis (feuille blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	ACSRA (manque tous les n° de maillots) La Celle-Saint-Cyr 2 (manque nom de l'arbitre assistant)
Défaut de pharmacie (amende de 5 €)	Villeblevin
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Chemilly-sur-Yonne 1

5ème journée de championnat du 27/10/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Léo FRANQUEMBERGUE (Laroche 1) Théo MUIN et Nicolas LEBAS (Lindry) Samuel BILLET (Senan) : 2 cartons jaunes au cours du même match = carton rouge (joueur suspendu le 03/11/24 pour le match Piedalloues-Stade 2 / Senan et amende de 10 €) Kewin JOUVET (Charny 2)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Villeneuve-sur-Yonne
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne 1 (feuille bleu) Chemilly-sur-Yonne 2 (feuille blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne 2 (manque nom du club)

➤ Match Rosoy / La Celle-Saint-Cyr 2 du 13/10/24 : le club de Rosoy a posé une réserve (non signée) sur la feuille de match en indiquant :

1) l'équipe de La Celle-Saint-Cyr 2 n'a pas fourni la liste des joueurs des équipes 1 et 2
↳ pour rappel, les clubs ont désormais jusqu'au 31 octobre pour déclarer leurs listes

2) le juge de touche de La Celle-Saint-Cyr 2 a fait la touche à plusieurs reprises sans licence :
↳ le juge de touche indiqué sur la feuille possède bien une licence dûment homologuée

Conclusion : cette réserve est donc nulle et non avenue. De plus, elle n'avait pas été appuyée par l'envoi du chèque de 20 €

➤ Match La Celle-Saint-Cyr 1 / Les Bréandes 1 du 13/10/24 : lecture d'un mail du président des Bréandes dénonçant le report de ce match alors que l'arrêté municipal portant interdiction d'utilisation du terrain en raison des intempéries s'appliquait au week-end du 18 au 20 octobre 2024. Le club des Bréandes avait proposé l'inversion du match

Décision de la commission (le club des Bréandes avait proposé d'inverser la rencontre) :

☞ match perdu pour La Celle-Saint-Cyr 1, soit 0-3 et 0 pt

Tirage de la coupe de l'Yonne

34 équipes se sont inscrites pour participer à la Coupe et ont été réparties en 2 zones géographiques (17 équipes dans la zone nord et 17 dans la zone sud).

Constitution, par tirage au sort, d'un groupe de 5 + 3 groupes de 4 dans chaque zone, afin de disputer des matches de poule (voir tableaux sur le site, rubrique « coupe de l'Yonne »). A l'issue de ces matches, il sera mis fin aux zones géographiques : 8 équipes seront qualifiées en coupe challenge (les 1ères de chaque groupe zones nord et sud) et 8 équipes en coupe consolante (les 2èmes de chaque groupe zones nord et sud) pour jouer les 1/4 de finales le 13 avril 2025.

Les ex aequos seront départagés successivement par le nombre de points, le golavérage particulier, le golavérage général, la meilleure attaque, la meilleure défense puis par tirage au sort.

Point sur la session de formation des arbitres

La session d'arbitre départemental a eu lieu le samedi 26 octobre 2024. Les 8 candidats, dont la liste suit, ont réussi leur examen théorique, il reste à venir leur supervision sur le terrain :

Date formation	Nom du stagiaire	Club	Montant à prélever au club sur l'avance sur frais
26 octobre 2024	Yann BOUTIN	Charny	8 €
	Pierre CUNY	Envol rive droite	8 €
	Anastasia CHAVES	Bléneau	8 €
	Clément MULLER	Senan	8 €
	Nathan NICOLAZO	Monéteau	8 €
	Sami LOUNIS	La Selle-sur-le-Bied	8 €
	Julien DESVAUX	Saint-Julien-du-Sault	8 €
	Abo DAW ALHASAN	ACSRA	8 €

Reports de matches

15 décembre 2024

Laroche 1 / Véron

Piedalloues Stade 1 / Laroche 2

Les Bréandes 2 / Gâtinais en Bourgogne

Mailly-la-Ville / Chevannes

Neuvy-Sautour / Chemilly-sur-Yonne 2

Envol rive droite / Piedalloues Stade 2

Saint-Valérien / Avenir Martinot

Migennes / Bléneau

Villeneuve-sur-Yonne / Charny 2

22 décembre 2024

La Celle-Saint-Cyr 1 / Saint-Julien-du-Sault

Gâtinais en Bourgogne / Laroche 2

Piedalloues Stade 1 / Diges-Pourrain
ASOFA / La Selle-sur-le-Bied
Bléneau / Piedalloues Stade 2
Chablis / Saint-Valérien

5 janvier 2025

La Selle-sur-le-Bied / Chéroy

12 janvier 2025

Saint-Valérien / Val-de-Mercy

2 mars 2025

La Celle-Saint-Cyr 2 / Villeblevin
Monéteau / Appoigny 2

23 mars 2025

Saint-Julien-du-Sault / Les Bréandes 1
Diges-Pourrain / Les Bréandes 2

Questions diverses

➤ Candidatures reçues pour l'organisation des finales de la coupe de l'Yonne : Lindry, Charny, La Selle-sur-le-Bied, Les Bréandes, Chevannes et Appoigny. Suite au tirage au sort effectué par les membres de la commission, le club d'Appoigny est retenu. La CTD remercie les autres clubs qui se sont portés candidats.

➤ La commission fait appel à candidatures pour accueillir les clubs pour la réunion annuelle du vendredi 27 juin 2025.

➤ Les membres de la CTD, dont la liste suit, suivront une formation sur les procédures disciplinaires : José VIÉ, Marie-Claude MOREAU, Jean-Paul ANDRÉ, Antonio FONTES, Ludovic LEBLANC, Eric MASSÉ, Jacky HERVOUET, Raymond THILLOU, Christine DELATOUR, Christophe BONY, Jean-Luc GARCIA et Michel SZELAG. Cette formation sera dispensée par un formateur national samedi 9 novembre prochain.

➤ A ce jour, après avoir participé à 5 journées de championnat, certains clubs sont encore redevables d'une somme importante auprès de l'UFOLEP (affiliation, licences). Ces clubs, sur décision des membres de la commission, ne pourront plus participer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au championnat et à la coupe, jusqu'à régularisation de leur dette et auront donc match perdu 0-3 et 0 pt.

Date de la prochaine réunion vendredi 29 novembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU